



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : publicité du 28 août 2026/67260037

Destinataires in fine

Strasbourg, le 4 septembre 2026

Objet : contrôle des structures

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du contrôle des structures, en vertu des articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, **une ou plusieurs demandes d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole** ont été déposées auprès de mes services.

Le détail de ces demandes est repris dans le tableau ci-joint.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage des informations concernant votre commune dans votre mairie pendant une durée de 1 mois, sur vos panneaux d'affichage et éventuellement votre site internet.

Cette publicité, effectuée en vertu des articles L.331-3, R.331-4 et D.331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, doit permettre aux autres agriculteurs exploitant sur votre commune d'être informés de la démarche en cours et, s'ils sont intéressés, de déposer eux-mêmes une candidature.

À l'issue de la période d'affichage, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint mentionnant la date de début et la date de fin d'affichage par le moyen de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef du service agriculture

Théo MACHOU

Liste des mairies :

Bouxwiller
Dauendorf
Dossenheim sur Zinsel
Eschbach
Laubach
Mertzwiller
Ohlungen
Schweighouse sur Moder
Uhlwiller